



Domage ouvrage arnaque?

Par **zorbalegrec**, le **05/05/2010** à **17:58**

Bonjour ,

Je viens de faire construire un pavillon qui un an après sa construction présente de multiples fissures extérieures. J'ai souscrit une assurance D.O pour un montant de 12 000 euros. J' ai activé la garantie D.O par lettre recommandée avec AR.

l'assureur D.O m' a fait une offre ridicule de l'ordre de 1000 euros , alors qu' a dire d'expert le préjudice est évalué à environ 100 000 euros.

Après reflexion je me suis dit que pour l'assureur tout était bénéfice alors qu'en ce qui me concerne n'ayant pas les moyens d'effectuer les réparations et entrant dans une procédure longue et coûteuse dans le temps je ne peux pas poursuivre mon action.

Alors question : A quoi cela sert-il de payer une assurance obligatoire , onéreuse sachant que vous êtes toujours le dindon de la farce? Ne serait ce pas tout simplement de l'arnaque?

Dans mon cas j'aurais préféré garder mes 12000 euros et faire fonctionner la décennale.

Qu'en pensez-vous? Quels son mes recours? Puis-je au moins me faire rembourser ma garantie D.O?

Merci pour votre réponse